

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 25 novembre 2024



COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 17 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
DEMMELEBAUER Patrick	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
GRANJON Vincent	Cuzieu
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----

N° 24-11-06

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

SERVICE DE L'EAU

DECISION

COMPTABLE

MODIFICATIVE N° 2

INTERETS COMMUNS

OBJET : Service de l'eau : Décision comptable modificative n°2

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2024 du service l'eau.
Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
2315-9922 travaux SLLC	50 000.00 €		
238-9922 avance forfaitaire	50 000.00 €		
2315-9921 travaux RIVAS Bourg	-100 000.00 €		
OPERATION D'ORDRE (chap 41)			
<i>Total Dépenses Décision modificative n°2</i>	<i>0.00 €</i>	<i>Total Recettes Décision modificative n°2</i>	<i>0.00 €</i>
Vote BP 2024 Section d'investissement	3 056 060.00 €	Vote BP 2024	3 056 060.00 €
Section d'investissement -DM n°1+2+BP 2024	3 056 060.00 €	DM n°1 +2+BP 2024	3 056 060.00 €

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical par :

- 🌟 Approuvent la décision modificative comptable n° 2 pour le Service de l'eau comme énoncée ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 29 novembre 2024.

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de séance,
Serge PERCET